

Arrêté du 0 1 FEV. 2019 portant délégation de signature pour la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD19001

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,

Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et les articles R. 518-1 et suivants ;

Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 portant organisation de la Caisse des dépôts et consignations,

Arrête:

Article 1

Délégation est donnée à Mme Gisèle Rossat-Mignod, directrice du réseau de la direction de la Banque des territoires de la Caisse des dépôts et consignations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Céline Senmartin, directrice adjointe du réseau de la direction de la Banque des territoires jusqu'au 28 février 2019, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la gestion des actions du programme des investissements d'avenir (PIA) mises en œuvre par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires, à savoir "Ville de demain", "Financement de l'économie sociale et solidaire", "Investissements dans la formation en alternance – FPA", "Partenariats pour la formation professionnelle et l'emploi – PFPE", "Fonds national de valorisation - volet SATT", "Renforcement des pôles de compétitivité - volet plates-formes mutualisées d'innovation – PFMI", "Instituts pour la transition énergétique – ITE", "Fonds pour la société numérique – Volet Infrastructures", "Territoires d'innovation de grande ambition", "Adaptation et qualification de la main-d'œuvre – volet Ingénierie de formations professionnelles d'offres d'accompagnement innovantes", y compris :

- 1° Les actes de mutation d'actifs ;
- 2° Les actes relatifs à la création de sociétés, notamment les statuts de sociétés et pactes d'actionnaires, ou de toutes autres entités ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir mises en œuvre par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires ;
- 3° Les actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités visées au 2° du présent article, dont le suivi relève de la gestion des actions du programme d'investissements d'avenir par la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires :
- 4° Les actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n°2016-65 du 29 juillet 2016.

Mme Gisèle Rossat-Mignod et Mme Céline Senmartin sont habilitées à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes des sociétés ou entités visées au 3° du présent article.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gisèle Rossat-Mignod et de Mme Céline Senmartin, délégation

est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés à l'article 1er, à M. Pascal Lafon, directeur du département de l'appui à la performance de la direction du réseau de la direction de la Banque des territoires.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Gisèle Rossat-Mignod, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, dans les limites des attributions de leur direction régionale les actes mentionnés à l'article 1^{er} à l'exclusion de ceux visés au 4°, à :

- 1° Pour la direction régionale Antilles-Guyane, M. Pascal Hoffmann, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Margareth Gabriel-Régis, directrice régionale adjointe ;
- 2° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, M. Philippe Lambert, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Barbara Belle, directrice régionale adjointe et Mme Catherine Barrot, secrétaire générale et directrice déléguée Arc alpin par intérim ;
- 3° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, M. Antoine Bréhard, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Philippe Sarrette, directeur régional adjoint, et M. Xavier Janin, secrétaire général;
- 4° Pour la direction régionale Bretagne, M. Gil Vauquelin, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Myriam Abassi, directrice régionale adjointe, et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;
- 5° Pour la direction régionale Centre-Val de Loire, Mme Julie-Agathe Bakalowicz, directrice régionale et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian Baudot, directeur régional adjoint et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;
- 6° Pour la direction régionale Corse, M. Frédéric Noël, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Pierre Bignon, directeur régional adjoint et à Mme Véronique Garcia, chargée de développement territorial prêt et investissement ;
- 7° Pour la direction régionale Grand Est, M. Patrick François, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Patrick de Rugeriis, directeur régional adjoint, et M. Charles du Dresnay, secrétaire général ;
- 8° Pour la direction régionale Hauts-de-France, Mme Gaëlle Velay, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Myriam Mahé-Lorent, directrice régionale adjointe, et Mme Anne Batt, secrétaire générale, et Mme Brigitte Louis, directrice déléguée de Lille ;
- 9° Pour la direction régionale Ile-de-France, Mme Marianne Louradour, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. François Elia, directeur régional adjoint, M. Roland Massuda, directeur régional adjoint et M. Jean-Claude Daverdin, secrétaire général;
- 10° Pour la direction régionale Normandie,

Jusqu'au 28 février 2019, Mme Isabelle Saffrey, directrice régionale adjointe, assurant par intérim les fonctions de directrice régionale et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christian Plattier, directeur délégué en charge du développement territorial ;

A compter du 1^{er} mars, Mme Céline Senmartin, directrice régionale et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Isabelle Saffrey, directrice régionale adjointe et M. Christian Plattier, directeur délégué en charge du développement territorial ;

11° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, Mme Anne Fontagnères, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Annabelle Viollet, directrice régionale adjointe et M. Alain Paquin, secrétaire général;

CDC-AD19001 2 sur 4

- 12° Pour la direction régionale Occitanie, M. Thierry Ravot, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Olivier Camau, directeur régional adjoint, et M. Brice Paquet, secrétaire général :
- 13° Pour la direction régionale Pacifique, M. Dominique Mirada, directeur régional, directeur des outre-mer, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Eric Pannoux, directeur territorial prêt, investissement et bancaire, et M. Franck Lasade, directeur administratif et financier;
- 14° Pour la direction régionale Pays de la Loire.
- Du 1er au 28 février 2019, Mme Chantal Nonnotte, directrice régionale adjointe, assurant par intérim les fonctions de directrice régionale et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;
- A compter du 1^{er} mars 2019, M. Philippe Jusserand, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Chantal Nonnotte, directrice régionale adjointe, et Mme Céline Moisant, secrétaire générale ;
- 15° Pour la direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, M. Richard Curnier, directeur régional, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Yannick Schimpf, directeur régional adjoint, et M. Didier Balme, secrétaire général ;
- 16° Pour la direction régionale Réunion-océan Indien, Mme Nathalie Infante, directrice régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Christophe Loiseau, directeur régional adjoint et M. Arnaud Meyer, directeur administratif et financier ;

Ces directeurs ou directrices régionaux et, en cas d'absence ou d'empêchement, leur adjoint ou adjointe et le (la) secrétaire général(e) mentionnés au présent article sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tout autre organe d'entités, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions et compétences de leur direction régionale respective.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional dont ils relèvent, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs aux actions énoncées à l'article 1^{er} à l'exclusion de ceux visés au 4°:

- 1° Pour la direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes, à 🖫
- M. Philippe Jusserand, directeur délégué Clermont-Ferrand jusqu'au 28 février 2019 ;
- M. Eric Bulckaert, responsable des affaires régionales ;
- 2° Pour la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté, à 1
- M. Philippe Blanc, directeur administratif et financier;
- 3° Pour la direction régionale Centre-Val de Loire, à :
- M. Jean-Michel de Boisjolly, responsable des affaires régionales ;
- 4° Pour la direction régionale Grand Est, à :

Mme Laurence Dehan, directrice déléguée Strasbourg ;

Mme Christel Sanguinéde, directrice déléguée Chalons-en-Champagne;

- M. Damien Augias, responsable des affaires régionales ;
- M. Philippe Crenner, directeur administratif et financier;
- 5° Pour la direction régionale Hauts-de-France, à :
- M. Eric Naepels, responsable des affaires régionales ;
- M. Jean-Paul Saltape, directeur administratif et financier;
- 6° Pour la direction régionale Normandie, à :

Mme Sylvie Lemée-Rousseau, responsable des affaires régionales :

7° Pour la direction régionale Nouvelle-Aquitaine, à :

M. Rémi Heurlin, directeur délégué Bordeaux ;

M. Patrice Bodier, directeur délégué Poitiers ;

M. Emmanuel Lacroix, responsable des affaires régionales ;

M. Benoit Fabre, directeur administratif et financier;

8° Pour la direction régionale Occitanie, à :

Mme Anne-Laure David, directrice déléguée Toulouse ;

M. Gilles Bonny, responsable des affaires régionales ;

Mme Caroline Dubois, directrice administrative et financière.

Article 5

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le **1 FEV. 2019**

Eric Lomberd